



Les Foulées du partage, 6, rue des prés 57410 Rahling

REGLEMENT des Foulées du Partage 2024– Sieme Edition

Article 1 : Organisation

L'Association des Foulées du Partage de Rahling domiciliée 6, rue des prés 57410 Rahling est porteuse de l'organisation des Foulées du Partage du 25 mai 2024.

Les foulées du partage représentant 1 courses + 2 marches séparées dont

- 12km Nature 250 D+/-
- Des marches de 10 et 5km

sont organisées pour la 5^{ème} fois sur des circuits indépendants et partagés sur les communes de Rahling, Bining, Montbronn et Lemberg.

Les recettes de l'ensemble de la manifestation seront reversées en grande partie à la MAS La Clef des Chants de Rohrbach-les-Bitche et à la FAM Fleur de Vie d'Enchenberg.

Article 2 :

a) Parcours du circuit 12Km Nature (Signalisations) Mesuré par un système de GPS est de 12.5km de longueur. Cette courses n'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **samedi 25 mai 2024** à :

- **17h30 pour le 12km Nature (Signalé par les fanions rouges)** : Les concurrents s'élanceront du lieu dit « La Chapelle ST Wendelin-Weiherkirch, traverseront les routes communales de Rahling, Bining, chemins fonciers de ces communes ainsi que des chemins et sentiers forestiers des communes de Bining, Montbronn et de Lemberg pour couper la ligne d'arrivée à nouveau au lieu-dit « La Chapelle St Wendelin -Weiherkirch. Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours.
 - **Attention** : une limite de comptage du temps de course de 1h et 40mn sera mis en place. Les coureurs qui arriveront après 19h10 pourront finir la course mais ne seront donc plus comptabilisés.
 - **Attention** : **Les coureurs seront sur le même parcours que les marcheurs jusqu'au retour au Ravito , le respect mutuel est demandé.**

b) Parcours du circuit « Marche Famille- Poussette » Mesuré par un système de GPS est de 4km de longueur. Cette course est à caractère familial uniquement. N'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **samedi 25 mai 2024** à :

- **15 à 17 :30** : Les concurrents seul ou en en famille, s'élanceront ensemble du lieu-dit « La Chapelle ST Wendelin-Weiherkirch et rejoindront les chemins communaux de Rahling et emprunteront un chemin de terre sur env. 500 qui sera carrossable par temps sec pour rejoindre la chemin rural de la Meisebach en direction de la Weiherkirch.

C) Parcours du circuit 10Km Marche (Signalé par les fanions Jaunes) : Mesuré par un système de GPS est de 10.5km de longueur pour la course Nature. Cette marche n'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **samedi 25 mai 2024** à :

- **De 15 à 17 :30** : Le parcours au départ de la Chapelle de St Wendelin suivra le chemin inverse du parcours course 12 km Nature réduit de 2km du côté du Custerwald. Aucun vélo n'est accepté sur le parcours. Les marcheurs respecteront leur droite pour laisser assez de place aux coureurs les croisant sur le parcours.
- **Les marcheurs** suivront dans la même direction le parcours du 12km de Cáp et le respect mutuel et du plus rapide est demandé.

\$\$ Attention : L'organisation se réserve le droit de modifier le(s) parcours et evt. la distance pour toute raison qui leur incombe.

Article 2-1 : Parking proche de l'aire du départ/consigne

L'organisation a prévu un parking aux nombres de places suffisantes qui se situe en fin de rue St Wendelin que vous emprunterez au dernier croisement en sortie du village vers Bining. Ce parking est situé à 100m de la zone de départ au lieu-dit « La Weiherkirch/Chapelle St Wendelin).

Il n'y a **PAS DE PARKING NI D'ACCES AUTORISE** sur le site du départ et toutes les autres voies communales accédant au lieu-dit de la Weiherkirch seront fermées ¾ d'heure avant la première course (voie en provenance du Mehlkopf, de la ferme du Janau, voie du Kuhweg et voie de la Meisenbach) et ce jusqu'à 18 :00 le jour de course. Un sens unique sera mis en place à partir de 16 :00 depuis la rue St Wendelin en passant par la route communale de la Meisebach afin d'éviter les croisements dangereux de véhicule.

Consigne : Dans l'aire de départ une zone dans laquelle vous pouvez remettre /déposer vos effets personnels (survêtements, sacs, etc.) vous sera réservée. Vos sacs ou affaires seront surveillés par un membre de l'organisation pendant la durée des courses. Après votre course récupérez vos affaires au plus vite. NB : Mettez le minimum d'objets importants ou de valeurs dans le sac; l'organisation ne pourra pas être tenu responsable d'un sac égaré voir perdu et décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 3 : Inscription course/Paiement

Les inscriptions aux épreuves du 12km Nature sont à réaliser uniquement en ligne à : www.performance67.com.

L'inscription à la marche Famille et 10 km devra se faire sur le site au moment du départ.

Pour tout renseignement adressez-vous par mail au : fouléesdupartage@gmail.com ou par téléphone à Mr Bernard EICH au 0778885685.

Attention : Pour les marches, les participants âgés de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés.

Article 3-1 : Réservation repas.

- Les réservations repas pourront être réalisées sur le site de www.Performance67.com ou encore par téléphone à Mr Bernard EICH au 0778885685.

Le paiement devra être réaliser au plus tard le jeudi 24 mai 2024.

Inscriptions 12km Nature .

Envoi de la licence ou certificat médical par courriel à : lesfouléesdupartage@gmail.com

L'épreuve est ouverte à tous les concurrents titulaires d'une licence ou d'un pass' running F.F.A à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2008 ou avant) et sans limite maximale d'âge.

Pour les non-licenciés F.F.A., la loi N°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, oblige l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de **leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition**, aptitude justifiée par la fourniture d'un certificat médical délivré par un médecin suite à un examen médical datant de moins d'un an.

Pour les coureurs âgés entre 16 et 18 ans, une autorisation parentale sera suffisante pour participer à la course. (Cette autorisation dégage de toute responsabilité l'organisateur les Foulées du Partage.)

Dès lors, en accord avec la dernière réglementation des courses Hors Stade F.F.A., il faudra pour tout autre concurrent :

- Etre titulaire d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA ou d'une licence compétition auprès d'une des fédérations affinitaires suivantes : FSCF (avec impérativement la mention athlétisme), FSGT (avec impérativement la mention athlétisme), UFOLEP (avec impérativement la mention athlétisme). Cette licence devra être en cours de validité au jour de la compétition.

Pour les non licenciés à l'une de ces fédérations, nés en 2008 ou avant (catégories espoir, senior et vétéran), merci de joindre le certificat médical **de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou course à pieds en compétition datant de moins de 1 an** (au jour de la course). Les mentions "athlétisme (ou course à pied)" et "compétition" sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

Le certificat médical pourra en dernier ressort être remis en papier uniquement à la remise des dossards et au plus tard 1 heure avant les courses.

Inscriptions marche Famille et 10km

Toute personne valide de 3 à 99 ans peut participer à cette épreuve se fera au départ le jour de la manifestation.

Les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés par une personne majeure. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable si l'intégrité des enfants comme indiquée ci-dessus n'est pas respectée.

Article 3-1 : Coût de participation aux épreuves

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le

présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les modalités d'inscriptions sont fixées à :

Pour la course 12km Nature (www.performance67.com) :

- 10 €

Réservation du repas (Jambon braisé/salades) possible sur www.performance67.com ou par tel : 0778885685

- 12€/p

Pour les marches de 10 et 5 km.

- Une boîte à dons sera mise à disposition sur le site de départ et d'inscriptions.

Article 4 : Retrait des dossards 12km Nature.

ATTENTION PLUS DE RETRAIT DE DOSSARD 30 MINUTES AVANT CHAQUE DEPART DE COURSE. Les dossards seront retirés sur présentation de pièce d'identité, tous retirés au plus tard le jour de course et ce une heure avant le départ de chacune des courses et au Stand spécifique indiquant la première lettre de votre nom de famille. Vous recevrez votre dotation à la remise des dossards 1h avant la course – Attention, au cas où la dotation fait référence à une taille uniquement celles enregistrées sur le site pourront être allouées

- Pour le 12km Nature remise sur présentation OBLIGATOIRE : • d'une pièce d'identité • soit d'une licence FFA, FCSF, FSGT, UFOLEP et du certificat médical pour les non-licenciés.

****Récupérer le dossard le jour de course sur place au Stand indiquant la première lettre de votre nom de famille et ce au plus tard 1 heure avant chaque épreuve.**

Article 5 : Sanitaires, Douches, Ravitaillement et secours

Des sanitaires sous forme de cabines dont une adaptée avec 1 pisseoir (fontaine) seront mis à disposition à proximité de l'aire de départ. Des douches avec séparation masculine/féminine seront également mises à dispositions au vestiaire (Non assuré à ce jour) du Football Club de Rahling et ce jusqu'à 18 :45 le jour de course.

> Ces Vestiaires sont situés au Stade de Football au niveau du pont en allant vers Butten. Une douche improvisée est également disponible sur le site.

Les points de ravitaillement sont au nombre d'un que les coureurs traverseront à l'aller et au retour pour le 12 km Nature.

Un point d'eau supplémentaire pourra être rajouter si les températures sont à risque. Un SAC PAC sera installé sur l'aire de départ. Les points de ravitaillement sont situés environ tous les 6 km. De l'eau sera disponible mais limitée dans les zones de « check point ».

Il n'y aura pas d'épongeage.

Les postes de secours seront installés par la Croix Rouge de Sarralbe. Un service ambulancier d'AVS sera présent sur le site. Un vtt fermera le parcours. En cas de défaillance d'un concurrent, les bénévoles disposent des numéros d'urgence et peuvent prévenir le P.C. course à tous les check point.

L'organisation a également prévu deux « kinés » dans l'aire de départ pouvant être consultée par les concurrents après leur course respective et si leurs disponibilités le permettent.

Article 6 : Environnement

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés impérativement et sans exclusion dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Un manquement à cette règle pourrait provoquer l'exclusion à la course.

Article 7 : Jury officiel, chronométrage et classement

Un juge arbitre officiel officiera pour les 12km Nature par le biais de l'association qui assurera la régularité du chronométrage de l'épreuve et des temps réalisés. Ses décisions seront sans appel. Ce juge arbitre sera assisté du Staff de l'organisation nommé en tant que commissaire de course.

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée, 1 h après les courses. Pas d'affichage de chronométrage intermédiaire.

Afin de préserver l'intégrité physique des concurrent(e)s, deux barrières horaires sont instituées :

- Passage obligatoire au 12km Nature de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 1h45',
- Non limité pour les marches 5 et 10km.

Tout(e) concurrent(e) ne pouvant franchir cette barrière horaire sera mis(e) définitivement hors course par l'organisation (Check point et Direction de course). Son dossard lui sera retiré. Le ou la concurrent(e) arrêté(e) rejoindra l'arrivée en empruntant un autre parcours. La voiture balai permettra de vérifier ces dispositions.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone est interdite ! ATTENTION : coureur accompagné par un coureur sans dossard ou vélo = coureur disqualifié AUCUN VELO ni ACCOMPAGNANT N'EST ADMIS SUR LE CIRCUIT.

Article 8 : Assurance & Sécurité

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation a contracté une assurance- responsabilité civile auprès de Groupama couvrant tout dommage éventuellement causé par l'organisation.

Chaque concurrent devra néanmoins avoir une assurance individuelle.

L'ensemble des voies communales accédant sur le site de la Chapelle St Wendelin sauf celle de la rue St Wendelin seront fermées par arrêté municipal (Mairie de Rahling-Bining et Montbronn) le jour de la manifestation de 15 :00 à 19 :00. Des panneaux d'interdictions de circulation ou de sens unique de circulation avec les arrêtés municipaux seront ainsi mis en place à chaque début de route communale. Des voitures de l'organisation bloqueront ainsi ces routes pendant la période prescrite.

Article 9 : Récompenses

Tous les coureurs recevront un lot-souvenir (distribué à la remise des dossards).

La dotation de base en lots divers sera attribuée en respectant la parité homme/femme (senior seulement) pour les courses de 12km Nature cad pour les premiers scratch masculin et scratch féminin.

Coureurs le plus jeunes et le plus ancien (Masculin/féminin).

Il n'y aura pas de grille détaillée et les catégories vétérans ne seront pas dotées.

Par respect pour les partenaires, élus et collectivités sans lesquels les dons, coupes ou autres ne pourraient être remises, ces dernières ne seront remises qu'aux personnes récompensées assistant à la cérémonie protocolaire.

Des prix spéciaux comme le plus grand nombre des associations ou entreprises seront également mis en avant.

Si vous êtes susceptibles d'être récompensé, pensez à prendre vos dispositions pour pouvoir assister à la remise des prix qui commence vers 19:30.

Aucun prix ou dotation ne sera remis ou envoyé hors de la cérémonie protocolaire.

Article 10 : Annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre événement pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis par l'organisation.

Article 11 : Droit à l'image

En participant à la Foulée du partage, les concurrents s'engagent à accepter l'utilisation de leur image afin de faire la promotion de cet événement. L'Association des Foulées du Partage s'engage de son côté à n'utiliser les photographies, films, enregistrements effectués par ses membres que pour son seul et unique usage. Les données personnelles communiquées par les concurrents ne seront utilisées que pour le propre compte de l'Association des Foulées du Partage et ne feront l'objet d'aucune divulgation.

Protection de la vie personnelle :

Pour les concurrents qui le souhaitent voici le texte à indiquer sur la demande d'inscription

« Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr) »

L'accès à l'ensemble des parcours des Foulées du partage étant libre et gratuit, l'Association des Foulées du Partage de Rahling organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des photographies, films et enregistrements effectués par des tiers.

Article 12 : Sponsoring/Publicité

En participant au sponsoring de cette course l'organisation mettra comme indiqué à chacun de ses partenaires les noms de leur société en avant soit nominativement soit par le(s) support(s) qu'ils nous ont confiés pour la durée de la journée de manifestation.

Les différentes dotations seront également soumises à ce titre-là.

Nous remercions l'ensemble de nos sponsors pour leur aide participative à l'organisation et à la promotion de cette manifestation ainsi que de la réalisation des projets qui ont découlé.